

Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : 2021/DID/0365/DUB
Date du repérage : 03/09/2021
Heure d'arrivée : 17 h 44
Durée du repérage : 01 h 50

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale.

Extrait du CCH : R.111-2 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : **Hautes-Alpes**
Adresse : **370 Route du Claux**
Commune : **05110 CURBANS**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Lot numéro Non communiqué,

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : . **M. Maurel René**
Adresse : **10 route de la baume**
05110 CURBANS

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **M. Maurel René**
Adresse : **10 route de la baume**
05110 CURBANS

Repérage

Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **Dubois Nicolas**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **Diag Immo Dauphine Provence**
Adresse : **550 Route des Boulangeons**
05130 Tallard
Numéro SIRET : **840809008**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **Gan**
Numéro de police et date de validité : **081.464.772 / 31.09.2021**

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale: 80,67 m² (quatre-vingts mètres carrés soixante-sept)
Surface au sol totale: 80,67 m² (quatre-vingts mètres carrés soixante-sept)

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Entrée	8,77	8,77	
Wc	0,9	0,9	
Salle de bain	3,53	3,53	
Chambre 1	11,36	11,36	
Chambre 2	13,13	13,13	
Sejour/Cuisine	29,53	29,53	
Chambre 3	13,45	13,45	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

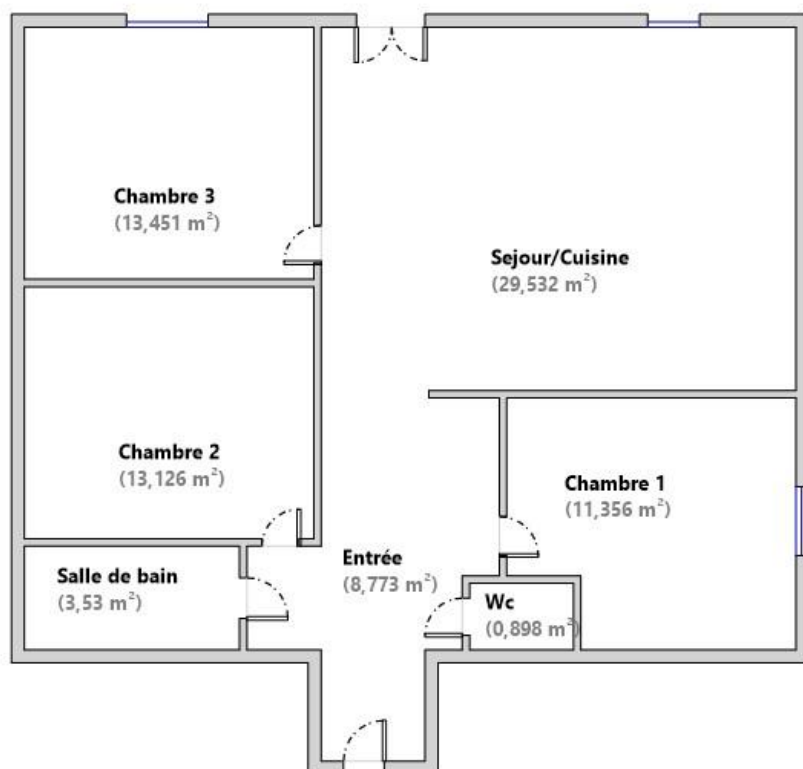
Surface habitable totale: 80,67 m² (quatre-vingts mètres carrés soixante-sept)
Surface au sol totale: 80,67 m² (quatre-vingts mètres carrés soixante-sept)

Fait à **CURBANS**, le **03/09/2021**

Par : Dubois Nicolas



Aucun document n'a été mis en annexe



Plan de masse



CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnosticueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

Nicolas DUBOIS

est titulaire du certificat de compétences N° DTI3333 pour :

	DU	AU
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb	07/11/2017	06/11/2022
- Diagnostic amiante sans mention	13/12/2017	12/12/2022
- Diagnostic amiante avec mention	13/12/2017	12/12/2022
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	07/11/2017	06/11/2022
- Diagnostic de performance énergétique	24/01/2018	23/01/2023
- Etat relatif à l'installation intérieure de gaz	13/12/2017	12/12/2022
- Etat relatif à l'installation intérieure d'électricité	10/11/2017	09/11/2022

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.



Le Directeur Général, Yvan MAINGUY
Bagneux, le 25/01/2018



Numéro d'accréditation :
4-0081
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses définies dans les Conditions Générales peut rendre ce certificat invalide.

Seule la version originale du certificat, avec bande argentée adhésive, fait foi.

DEKRA Certification SAS * 5 avenue Garlande – F92220 Bagneux * www.dekra-certification.fr

